



L I V E H E A L T H I E R L O N G E R

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 32 764 700,60 euros

Siège social : 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

RCS PARIS 492 002 225

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2022

SOMMAIRE

1.	4	
1.1	4	
1.2	4	
2.	5	
2.1	5	
2.2	6	
2.3	9	
2.4	99	
2.5	1010	
2.6	1110	
3.	12	
		<i>Etat de situation financière consolidée</i>
		14
		<i>Compte de résultat consolidé</i>
		15
		<i>Etat du résultat global consolidé</i>
		15
		<i>Etat de variation des capitaux propres consolidés</i>
		16
		<i>Etat des flux de trésorerie consolidés</i>
		17
		<i>Notes aux états financiers semestriels consolidés résumés</i>
		18
4.	48	

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Biophytis » désignent la société Biophytis SA dont le siège social est situé 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS, France, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 492 002 225 et ses filiales Instituto Biophytis do Brasil (Brésil) et Biophytis Inc (Etats-Unis) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2022 ;

A propos de Biophytis

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, en cours de développement pour le traitement de la sarcopénie, dans le cadre d'un essai clinique de phase 2 aux États-Unis et en Europe (SARA-INT). Il a également été étudié dans le cadre d'une étude clinique de phase 2-3 (COVA) en deux parties pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis, dont les résultats très prometteurs ont été publiés en septembre 2022. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne.

La Société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS – ISIN : US09076G1040).

Pour plus d'informations www.biophytis.com

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Paris, le 30 janvier 2023.

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2022

2.1 Présentation synthétique des états financiers

Etat de situation financière consolidée

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	3 506	3 552
Brevets et logiciels	2 757	2 660
Immobilisations corporelles	563	717
Autres actifs financiers non courants	186	175
TOTAL ACTIFS COURANTS	31 366	30 334
Autres créances	6 536	10 181
Actifs financiers courants	904	407
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 926	19 745
TOTAL ACTIF	34 872	33 886
CAPITAUX PROPRES	5 803	2 961
Capital	27 191	32 765
Primes d'émission et d'apport	27 781	8 410
Actions propres	(51)	(54)
Ecart de conversion	(73)	(27)
Réserves - part du groupe	(17,851)	(25 704)
Résultat - part du groupe	(31 163)	(12 398)
Capitaux propres – part du groupe	5 835	2 993
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(32)	(32)
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	6 259	5 210
Engagements envers le personnel	205	195
Dettes financières non courantes	5 518	5 015
Dérivés passifs non courants	536	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	22 810	25 716
Dettes financières courantes	12 037	13 913
Provisions	-	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 606	10 089
Dettes fiscales et sociales	1 998	1 288
Dérivés passifs courants	788	62
Autres créditeurs et dettes diverses	381	289
TOTAL PASSIF	34 872	33 886

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés » de l'annexe aux comptes consolidés résumés établis en normes IFRS pour la période close le 30 juin 2022 en partie 3.

Compte de résultat consolidé

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021 6 mois	30/06/2022 6 mois
Chiffre d'affaires	-	-
Coût des ventes	-	-
Marge brute	-	-
Frais de recherche et développement, net	(7 594)	(6 867)
Frais généraux et administratifs	(2 919)	(5 053)
Résultat opérationnel	(10 513)	(11 920)
Résultat financier	(2 732)	(478)
Produit (Charge) d'impôts	-	-
Résultat net (perte)	(13 245)	(12 398)
Ecarts actuariels	7	40
Ecarts de conversion	3	46
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	10	86
Résultat global (perte)	(13 235)	(12 312)
Résultat global (perte) - part du groupe	(13 235)	(12 312)

Etat des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021 6 mois	30/06/2022 6 mois
Variation de la trésorerie :		
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(13 492)	(10 261)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	12 474	(10)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	18 156	6 032
Incidences des variations des cours de devises	2	58
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	17 140	(4 181)

2.2 Activité et résultats de la Société

2.2.1 Activité

Le premier semestre 2022 s'inscrit dans la continuité du développement poursuivi par la société depuis plusieurs années.

A) Sur le plan opérationnel, la société a poursuivi le développement de ses principaux programmes cliniques tout en renforçant ses actifs précliniques:

Développement de Sarconeos (BIO101) dans la sarcopénie - programme SARA. Après la fin de l'étude de Phase 2b SARA-INT en 2021, la société a travaillé avec les experts et autorités réglementaires sur le dessin de la Phase 3. Plusieurs réunions ont eu lieu avec ces experts et les autorités réglementaires européennes (EMA) et américaines (FDA) au premier semestre permettant le dessin de l'étude de Phase 3 dont les grandes lignes ont été présentées au congrès SCWD en juin 2022.

Développement de Sarconeos (BIO101) dans l'insuffisance respiratoire chez les patients atteints de COVID-19 – programme COVA. La société a annoncé début avril 2022 que, étant donné l'évolution de l'épidémie, elle arrêterait le recrutement des patients dans son étude de Phase 2-3 au 237^{ème} patient et qu'elle allait travailler avec les CRO pour rapporter les résultats de l'étude au troisième trimestre 2022.

La Société a annoncé en juin 2022 la présentation de nouvelles données d'efficacité préclinique de son produit Sarconeos (BIO101) sur la SMA (Amyotrophie spinale) lors du congrès SMA Cure 2022 à Anaheim, Californie, Etats-Unis du 16 au 19 juin 2022. Cela renforce les données précliniques disponibles sur Sarconeos (BIO101) comme traitement de maladies neuro-musculaires orphelines.

- B) Sur le plan financier, le premier semestre a été marqué par le tirage de deux tranches d'ORNANE de 4 millions d'euros chacune dans le cadre du nouveau contrat de 32 millions d'euros signé avec Atlas en 2021.

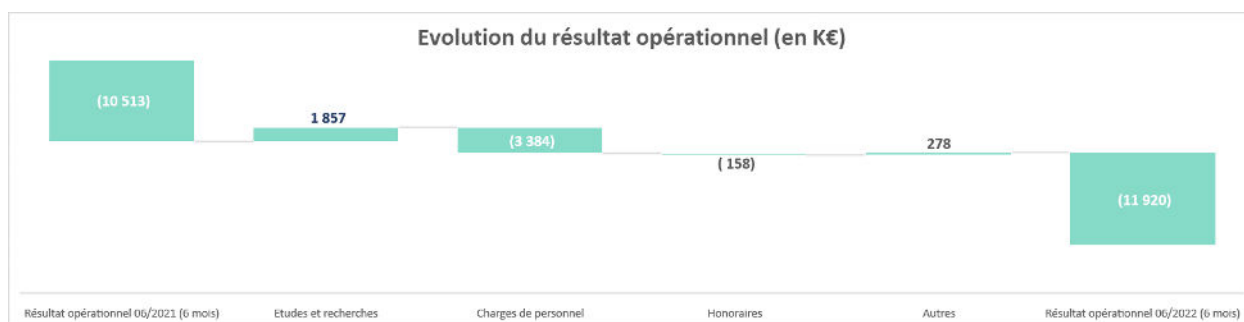
2.2.2 Gouvernance

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum le 3 juin 2022, l'Assemblée Générale Mixte s'est tenue, sur seconde convocation, le 21 juin 2022.

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte présentées par le Conseil d'Administration, et notamment celles ratifiant les délégations de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières.

2.2.3 Charges opérationnelles

Le résultat opérationnel de la Société s'établit à -11 920 milliers d'euros au 30 juin 2022 contre -10 513 milliers d'euros au 30 juin 2021.



Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de personnel pour un montant de 3 384 milliers d'euros contrebalancé par une diminution des coûts d'études et recherches.

2.2.4 Résultat financier

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022
Intérêts financiers et coût amorti des emprunts obligataires (1)	(252)	(1 024)
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires (1)	(691)	1 028
Indemnités financières Negma	(187)	-
Dotations aux provisions pour risques dans le cadre du litige Negma	(1 508)	(75)
Produits financiers liés à la restitution des pénalités par Negma	20	-
Autres charges financières	(80)	(33)
Frais de mise en place des obligations convertibles	(38)	(380)
Autres produits financiers	3	(14)
(Pertes) et gains de change	1	-
Total produits et charges financiers	(2 732)	(478)

(1) cf. Note 12.2 Emprunts obligataires des états financiers semestriels consolidés résumés

Le résultat financier s'élève à -478 milliers d'euros au 30 juin 2022 contre -2 732 milliers d'euros au 30 juin 2021, soit une amélioration de 2 254 milliers d'euros. Cette variation est essentiellement liée aux produits de variation de juste valeur des emprunts obligataires, contrebalancée par les intérêts financiers des emprunts obligataires.

2.2.5 Trésorerie et placements liquides

La trésorerie et les placements liquides de la Société s'élèvent à 19,7 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par une amélioration du besoin en fonds de roulement et le tirage des deux premières tranches de la ligne de financement ORNANE mise en place avec Atlas pour 4 millions d'euros en avril 2022 et 4 millions d'euros en juin 2022.

Éléments sélectionnés des comptes consolidés semestriels Résumés (montants en milliers d'euros)	30/06/2021 6 mois	30/06/2022 6 mois
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(13 492)	(10 261)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	(9 449)	(8 296)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)	4 043	(1 965)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	12 474	(10)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(29)	(22)
Intérêts sur compte de placement	3	-
Démobilisation de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants	12 500	12

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	18 155	6 032
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	16 584	-
Frais relatifs à l'augmentation de capital	(2 253)	-
Pénalités contractuelles reçues (payées) de Negma, net	(1 077)	-
Souscription de BSA	-	-
Exercice de BSA & BSPCE	738	7
Démobilisation de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants	-	344
Remboursement du préfinancement du CIR net du dépôt	-	-
Encaissement d'avances remboursables, net des remboursements	400	4
Remboursement d'avances remboursables	(136)	(149)
Encaissement de subventions	-	153
Emission d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles, net des remboursements	4 089	8 000
Remboursement d'emprunts	-	(1259)
Intérêts financiers bruts versés	(190)	(687)
Frais d'émission sur emprunts obligataires	-	(380)
Incidences des variations des cours de devises	2	58
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	17 140	(4 181)

2.3 Situation en Ukraine et conséquences sur les activités

À partir du 24 février 2022, la Russie a considérablement intensifié ses opérations militaires en Ukraine. En réponse, l'Union européenne, les États-Unis et certains autres pays ont imposé d'importantes sanctions et des contrôles à l'exportation à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de certaines personnes et entités liées aux organisations politiques, commerciales et financières russes ou biélorusses, et l'Union européenne, les États-Unis et certains autres pays pourraient imposer d'autres sanctions, des restrictions commerciales et d'autres mesures de rétorsion si le conflit se poursuit ou s'aggrave.

Durant la période se terminant au 30 juin 2022, la situation en Ukraine n'a pas eu de conséquence significative sur les activités de la Société.

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Résultats étude COVA

La société a publié le 7 septembre 2022 des résultats très prometteurs de l'étude de Phase 2/3 du programme COVA pour traiter l'insuffisance respiratoire liée à la COVID19. En analyse primaire, Sarconeos (BIO101) réduit de 39% le risque d'insuffisance respiratoire ou de décès précoce à 28 jours (critère principal) comparé au placebo (15,8% vs 26,0%, différence ajustée de 11,8% en faveur du traitement, $p=0,07$). Sarconeos (BIO101) réduit à la fois la proportion de patients avec insuffisance respiratoire (12,7% vs 21,5%) et de décès précoce (0,8% vs 2,8%). Sarconeos (BIO101) permet également de retarder significativement ($p=0,03$) l'évolution défavorable vers l'insuffisance respiratoire ou le décès précoce sur une période maximale de traitement de 28 jours.

Conversions ORNANES - Contrats ATLAS

Depuis le 30 juin 2022, la Société a procédé aux conversions de 4 obligations convertibles dans le cadre de la Tranche 8 du Contrat ATLAS 2020, 160 obligations convertibles dans le cadre de la Tranche 1

du Contrat ATLAS 2021, et 24 obligations convertibles dans le cadre de la Tranche 2 du Contrat Atlas 2021 pour un montant total de 4,4,7 millions d'euros (100 milliers d'euros pour la Tranche 8, 4 millions d'euros pour la Tranche 1 et 600 milliers d'euros pour la Tranche 2). Les opérations ont donné lieu à la création de 65 341 520 actions nouvelles de la Société (1 331 948 actions pour la Tranche 8, 57 506 246 actions pour la Tranche 1 et 13 721 104 pour la Tranche 2).

La Société a signé le 20 octobre 2022, une notification d'exercice de Tranche pour 160 nouvelles obligations convertibles d'un montant principal égal à 25 000 € en deux tranches :

- Une première tranche de 80 obligations convertibles de la tranche 3 d'un montant principal égal à 25 000 € et reçue le 10 novembre 2022 ; et
- Une deuxième tranche pour 80 obligations convertibles de la tranche 3 d'un montant principal égal à 25 000 € et reçue le 11 janvier 2023.

Litige avec Negma Group Ltd

La Cour d'appel de Paris a :

- confirmé le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 16 mars 2021 (la Société a déjà exécuté l'intégralité du jugement en 2021) ;

- condamné Biophytis à payer à Negma 75.000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ainsi qu'aux dépens.

2.5 Evolution et perspectives

Sarconeos (BIO101)

Compte tenu des avancements sur ses programmes cliniques pour son candidat médicament, Sarconeos (BIO101), la Société entend poursuivre les activités suivantes:

Sarcopénie (programme SARA)

La Société entend finaliser le dessin de l'essai clinique de Phase 3 et obtenir les autorisations auprès des autorités réglementaires européennes et américaines au premier semestre 2023 pour être en mesure d'initier cet essai. Compte tenu de la taille de cette étude et du marché potentiel, Biophytis entend conduire cette Phase 3 en partenariat avec des entreprises pharmaceutiques, soit dans le cadre d'un co-développement, soit dans le cadre d'une cession des droits d'exploitation commerciale.

Insuffisance respiratoire sévère liée à la COVID-19 (programme COVA)

Suite aux résultats de l'essai de Phase 2/3, la Société entend maintenant finaliser l'analyse de ces données. La Société présentera ces résultats dans les prochains mois aux agences réglementaires, aux autorités de santé et à ses partenaires, notamment en Europe, aux Etats-Unis et au Brésil afin de déterminer dans quelles conditions la société pourrait poursuivre le développement de Sarconeos (BIO101) dans la COVID-19 et proposer ce produit aux patients en besoin. En parallèle, elle évalue la possibilité d'amender et de poursuivre le Programme d'Accès Précoce (EAP) autorisé au Brésil et à l'élargie à d'autres territoires.

Myopathie de Duchenne (programme MYODA)

Suite à l'approbation IND (Investigational New Drug Application) de la FDA et à l'autorisation des autorités belges obtenues, l'étude qui avait été retardée en raison de la pandémie de la COVID-19, a été relancée. Biophytis a repris la préparation du lancement de l'étude de phase 1-2 du programme

MYODA de Sarconeos (BIO101) dans la Myopathie de Duchenne (DMD), avec pour objectif d'inclure le premier patient dans cette étude au premier semestre 2023.

Programme MACA

La Société a poursuivi ses travaux de développement pré-clinique sur Macuneos (BIO201) et son back-up, pour le développement de son candidat médicament dans la DMLA forme sèche - programme MACA.

2.6 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.6.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux figurant dans le Rapport financier annuel 2021 au niveau de l'Annexe 2 « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ».

2.6.2 Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont de même nature que celles figurant dans le Rapport financier annuel 2021 au niveau de la Note 20 « Parties liées » de la partie 3 : « Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 » et de la Note 19 « Parties liées » de la partie 4 : « Comptes annuels de la société BIOPHYTIS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ».

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES NON AUDITES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2022

Etat de situation financière consolidée

(montants en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
ACTIF			
Brevets et logiciels	3	2 757	2 660
Immobilisations corporelles	4	563	717
Autres actifs financiers non courants	5, 9	186	175
Total actifs non courants		3 506	3 552
Autres créances	7, 9	6 536	10 181
Autres actifs financiers courants	6, 9	904	407
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8, 9	23 926	19 745
Total actifs courants		31 366	30 334
TOTAL ACTIF		34 872	33 886
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	10	27 191	32 765
Primes d'émission et d'apport		27 781	8 410
Actions propres		(51)	(54)
Ecart de conversion		(73)	(27)
Réserves - part du groupe		(17,851)	(25 704)
Résultat - part du groupe		(31,163)	(12 398)
Capitaux propres – part du groupe		5 835	2 993
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(32)	(32)
Total capitaux propres		5 803	2 961
Passifs			
Engagements envers le personnel	13	205	195
Dettes financières non courantes	9, 12	5 743	5 015
Dérivés passifs non courants	12	412	0
Total passifs non courants		6 361	5 210
Dettes financières courantes	9, 12	12 037	13 913
Provision		-	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9, 14.1	7 606	10 089
Dettes fiscales et sociales	14.2	1 998	1 288
Dérivés passifs courants	12	788	62
Autres créditeurs et dettes diverses	14.3	381	289
Total passifs courants		22 810	25 716
TOTAL PASSIF		34 872	33 886

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés »

Compte de résultat consolidé

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)	NOTES	30/06/2021 6 mois	30/06/2022 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
Marge brute		-	-
Frais de recherche et développement, net	15	(7 594)	(6 867)
Frais généraux et administratifs	15	(2 919)	(5 053)
Résultat opérationnel		(10 513)	(11 920)
Charges financières		(2 064)	(1 492)
Produits financiers		23	(14)
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles		(691)	1 028
Résultat financier	16	(2 732)	(478)
Résultat avant impôts		(13 245)	(12 398)
Charge d'impôts		-	-
Résultat net (perte)		(13 245)	(12 398)
<i>Dont part du groupe</i>		(13 245)	(12 398)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)		110 680 727	147 803 141
Résultat de base par action (€/action)	17	(0,12)	(0,08)
Résultat dilué par action (€/action)	17	(0,12)	(0,08)

Etat du résultat global consolidé

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021 6 mois	30/06/2022 6 mois
Résultat net (perte)	(13 245)	(12 398)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>		
Ecart actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	7	40
<i>Eléments recyclables en résultat</i>		
Variation des écarts de conversion	3	46
Autres éléments du résultat global	10	86
Résultat global (perte)	(13 235)	(12 312)
<i>Dont part du groupe</i>	(13 235)	(12 312)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	-	-

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)	NOTES	Capital - nombre d'action	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Paiement fondé sur des actions	Impact de la comptabilisation séparée relatif aux obligations convertibles et aux BSA attachés aux obligations non convertibles	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2020		100 757 097	20 151	22 538	(46 739)	(72)	5 521	944	(42)	2 299	(31)	2 268
Résultat 06/2021 (perte)			-	-	(13 245)	-	-	-	-	(13 245)	-	(13 245)
Autres éléments du résultat global			-	-	7	3	-	-	-	10	-	10
Résultat global			-	-	(13 238)	3	-	-	-	(13 235)	-	(13 235)
Conversion des obligations	12	1 199 868	240	860	-	-	-	-	-	1 100	-	1 100
Augmentation de capital	10	12 000 000	2 400	14 184	-	-	-	-	-	16 584	-	16 584
Exercice de BSA et BSPCE	10	1 852 276	370	368	-	-	-	-	-	738	-	738
Mouvements nets des actions propres	10		-	-	-	-	-	-	(6)	(6)	-	(6)
Apurement du report à nouveau en primes			-	(17 506)	17 506	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes nets relatif aux actions propres			-	-	20	-	-	-	-	20	-	20
Paiements fondés sur des actions	11		-	-	-	-	754	-	-	754	-	754
Frais d'augmentation de capital	10		-	(2 253)	-	-	-	-	-	(2 253)	-	(2 253)
Au 30 juin 2021		115 809 241	23 162	18 191	(42 453)	(69)	6 275	944	(48)	6 001	(31)	5 970
Au 31 décembre 2021 (retraité) ⁽¹⁾		135 953 657	27 191	27 781	(58 852)	(72)	8 943	896	(51)	5 835	(32)	5 803
Résultat 06/2022 (perte)			-	-	(12 398)	-	-	-	-	(12 398)	(0)	(12 398)
Autres éléments du résultat global			-	-	40	46	-	-	-	86	-	86
Résultat global			-	-	(12 358)	46	-	-	-	(12 312)	(0)	(12 312)
Conversion des obligations	12	27 847 526	5 570	374	-	-	-	-	-	5 943	-	5 943
Augmentation de capital	10		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Souscription BSA			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA et BSPCE	10	22 320	4	2	-	-	-	-	-	7	-	7
Mouvements nets des actions propres	10		-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Juste valeur des emprunts obligataires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Option de conversion comptabilisée en capitaux propres			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Apurement du report à nouveau en primes			-	(19 748)	19 748	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes nets relatif aux actions propres			-	-	(29)	-	-	-	-	(29)	-	(29)
Paiements fondés sur des actions	11		-	-	-	-	3 553	-	-	3 533	-	3 533
Frais augmentation de capital	10		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact IFRS 16			-	-	18	-	-	-	-	18	-	18
Au 30 juin 2022		163 823 503	32 765	8 410	(51 474)	(27)	12 477	896	(54)	2 993	(32)	2 961

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés »

Etat des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)	NOTES	30/06/2021 6 mois	30/06/2022 6 mois
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net (perte)		(13 245)	(12 398)
Elimination des amortissements des immobilisations	3, 4	130	150
Dotations aux provisions, nettes des reprises		1 529	43
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	11	754	3 533
Intérêts financiers bruts versés	16	190	1 219
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles	16	691	(1 028)
Indemnités financières nettes Negma		167	-
Encaissement de subvention		260	-
Intérêts sur comptes de placement		(3)	-
Actualisation / désactualisation des avances		16	15
Coût amorti des emprunts obligataires convertibles et non convertibles	16	62	169
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(9 449)	(8 296)
(+) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(4 041)	(1 965)
<i>(Augmentation) diminution des autres actifs financiers non courants</i>		-	-
<i>(Augmentation) diminution des autres créances</i>		(3 971)	(3 646)
<i>Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		(48)	2 483
<i>Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales</i>		9	(711)
<i>Augmentation (diminution) des autres créateurs et dettes diverses</i>		(32)	(92)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(13 491)	(10 261)
Flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3, 4	(29)	(22)
Intérêts sur compte de placement		3	-
Démobilisation de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants	6,7	-	344
Démobilisation de dépôts à terme classés en autres actifs financiers non courants	5	12 500	12
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		12 474	333
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations		16 584	-
Frais relatifs à l'augmentation de capital		(2 253)	-
Pénalités contractuelles reçues (payées) de Negma net		(1 077)	-
Souscription de BSA		-	-
Exercice de BSA et BSPCE		738	7
Encaissement de subventions		-	153
Remboursement du préfinancement du CIR net du dépôt		-	-
Encaissement d'avances remboursables, net des remboursements		400	4
Remboursements des avances remboursables		(136)	(149)
Intérêts financiers bruts versés		(190)	(687)
Emission d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	12	5 820	8 000
Remboursements d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	12	(1 731)	(1 259)
Remboursements de dettes de loyers	12	-	-
Frais d'émission sur emprunts obligataires		-	(380)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		18 155	5 689
Incidences des variations des cours de devises		2	58
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		17 140	(4 181)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		5 847	23 926
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		22 987	19 745

Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés

(Sauf indication contraire, les états financiers consolidés semestriels résumés sont présentés en milliers d'euros. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés semestriels résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Information générale relative à la Société

Créée en septembre 2006, Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liée au vieillissement et améliorent les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19.

La Société est basée à Paris, en France, à Cambridge, Massachusetts et à Sao Paulo au Brésil. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825). Les ADSs (« American Depositary Shares ») de la Société sont cotées sur le Nasdaq Capital Market depuis le 10 février 2021 sous le symbole « BPTS ».

Biophytis et ses filiales sont dénommées ci-après « **Biophytis** » ou la « **Société** ».

Les informations suivantes constituent les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés pour la période de 6 mois close le 30 juin 2022 avec une information comparative pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour les éléments de bilan et pour la période de six mois close le 30 juin 2021 pour les éléments du compte de résultat.

Les **états financiers consolidés semestriels résumés** ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société et ont été autorisés à la publication par le conseil d'administration du 26 janvier 2023.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels résumés arrêtés au 30 juin 2022 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS »). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standard Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2022 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés semestriels résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 de la Société (les « Etats financiers annuels »).

2.2 Continuité d'exploitation

Malgré la perte réalisée sur le premier semestre 2022 s'élevant à 12 millions d'euros, le Conseil d'administration a arrêté les comptes en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation, compte tenu :

- Du niveau de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponible qui l'élève à 19 745 milliers d'euros ; et
- De la possible utilisation de la ligne de financement ORNANE mise en place avec Atlas en juin 2021 (cf. Note 12.2) pouvant donner lieu à un financement additionnel de 24 millions d'euros supplémentaires (8 tranches de 4 millions d'euros de valeur nominale chacune dont les deux premières tranches de 4 millions d'euros ont été émises en avril et juin 2022, respectivement).

La Société estime que le niveau de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, complété par l'utilisation des lignes de financement existantes, est suffisante pour couvrir les besoins de trésorerie de la Société pour les 12 prochains mois à partir de la date d'arrêté de ces présents états financiers consolidés semestriels résumés.

2.3 Principes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des Etats financiers annuels, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2022 :

- Amendements à IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat Amendements applicables au 1^{er} janvier 2022
- Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles – produits générés avant l'utilisation prévue
- Amendement IFRS 3 référence cadre conceptuel.
- Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'un contrat de type SaaS (IAS 38 Immobilisations incorporelles)

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers : Classification des passifs en courants ou non courants et Classification des passifs en courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur, publiés par l'IASB le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020 respectivement, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers et de la Déclaration de pratique IFRS 2 : Publication des conventions comptables publiées le 12 février 2021 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Modifications d'IAS 8 Méthodes comptables, Modifications des estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables publiées le 12 février 2021 et dont l'application s'applique aux exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ; et
- Modifications d'IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique émise le 7 mai 2021 et dont l'application s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Société évalue actuellement si l'adoption de ces normes, amendements de normes et interprétations aura un impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

2.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis en utilisant le taux de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le taux moyen de la période, tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours; et
- les éléments de capitaux propres sont convertis à l'aide du taux historique.

Les gains et pertes latents en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur la ligne « Écarts de conversion ». Ils sont reclassés en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'entité.

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels dés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (devises pour 1 €)	Taux de clôture		Taux moyen	
	31/12/2021	30/06/2022	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
BRL	6,3101	5,4229	6,4902	5,5565
USD	1,1326	1,0387	1,2053	1,0934

2.5 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses raisonnables sur la base des informations disponibles à la date de finalisation des états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter les montants des actifs, des passifs et des charges déclarés dans les états financiers, et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date de l'examen des états financiers.

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des Etats financiers annuels au 31 décembre 2021, à l'exception de ceux relatifs aux contrats Kreos 2021 (voir Note 2.7).

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La pandémie liée au COVID-19 et la situation en Ukraine n'a pas conduit sur le premier semestre 2022 à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

2.6 Impact de la crise sanitaire Covid-19 et la situation en Ukraine sur les comptes au 30 juin 2022

Ni la crise sanitaire Covid-19, ni la situation en Ukraine n'ont eu d'impact significatif sur les opérations de la Société.

2.7 Ajustements des états financiers antérieurement publiés

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés semestriels résumés non audités, la Société a identifié une erreur dans la comptabilisation du « venture loan agreement » signé avec Kreos le 19 novembre 2021 dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre, 2021. Conformément à la norme IAS 8, la Société a décidé qu'il était nécessaire de retraiter les états financiers consolidés précédemment publiés de la Société pour l'exercice 2021 afin d'apporter certains retraitements nécessaires pour refléter le traitement comptable approprié de ces accords.

Lors de la comptabilisation initiale de cette transaction, un « Day One Loss » de 1,444 millions d'euros ont été comptabilisés à l'actif du bilan de la Société. Le « Day One Loss » a été comptabilisé en charges financières pour la différence entre la juste valeur des obligations convertibles majorée de la juste valeur des bons de souscription attachés telle qu'estimée par la Société d'une part, et le prix de la transaction (c'est-à-dire le produit reçu) d'autre part en supposant que l'intérêt contractuel des obligations ordinaires était un taux de marché pour Biophytis à la date de la transaction.

La Société a reconsidéré l'ensemble des caractéristiques énumérées dans le contrat de financement de Kreos, qui comprend divers instruments (obligations simples, obligations convertibles et warrants) compte tenu du déroulement des négociations menées avec Kreos.

Initialement, la Société a considéré que le taux d'intérêt appliqué aux obligations non-convertibles était un taux de marché, ce qui a entraîné un « day one loss » sur les obligations convertibles et les bons de souscription qui n'a pas été compensée par un « day one gain » sur les obligations non-convertibles. Reconsidérant cette appréciation, la Société a conclu que tous les instruments négociés en même temps avec Kreos auraient dû être analysés ensemble et que le montant de trésorerie reçu le 19 novembre 2021 (avant frais de transaction) a été réputé correspondre à la juste valeur de tous les instruments contractés avec Kreos. En conséquence, la Société a révisé le spread de crédit utilisé à la date d'émission afin que les Day One Loss et Day One Gain identifiés sur chaque instrument financier faisant partie de la transaction avec Kreos se compensent à l'initiation de l'accord, à l'exception de la tranche (C) des obligations non-convertibles qui a fait l'objet d'une négociation spécifique avec Kreos et émise en décembre 2021.

Lors du retraitement, les différents instruments (straight bonds, convertible bonds et warrants) ont été comptabilisés à l'origine au bilan pour la juste valeur estimée par la Société qui correspond dans son ensemble à la contrepartie reçue (avant frais de transaction). Au niveau de chaque instrument, des écarts de valeur sont identifiés entre i) la valeur nominale des instruments inscrits au contrat et ii) leur juste valeur estimée par la Société sur la base de données non observables : ces écarts de valeur sont analysés individuellement en Day One Loss et Day One Gain, qui doivent être reportés en vertu d'IFRS 9. Étant donné que les instruments sont liés les uns aux autres, négociés dans leur ensemble, la Société a considéré que la comptabilisation de tous ces gains et pertes à la fin de la période de reporting est un reflet de l'économie de la transaction.

Le tableau suivant résume l'impact du retraitement sur les différents instruments du contrat de financement Kreos.

(montants en milliers d'euros)	As of November 19, 2021			As of December 31, 2021		
	Précédemment publiés	Retraitements	Retraités	Précédemment publiés	Retraitements	Retraités
Obligations convertibles	2,198	(566)	1,632	2,215	(568)	1,647
Obligations non-convertibles	3,153	(538)	2,615	3,865	(540)	3,325
Options de conversions	819	(355)	464	916	(380)	536
BSA	708	2	710	788	-	788
Day one loss	(1,444)	1,444	-	(1,390)	1,390	-

Ce qui suit présente un résumé des principaux agrégats impactés des états financiers tels que précédemment publiés avec les montants retraités au 31 décembre 2021. Les montants précédemment publiés reflètent ceux inclus dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces montants sont libellés « Précédemment publiés » dans les tableaux ci-dessous. Les montants intitulés « Retraitements » représentent les effets de ce retraitement en raison des corrections nécessaires pour refléter le traitement comptable approprié de ces accords.

Voir Note 12.

Exercice annuel clos le 31 décembre 2021

Incidence sur l'état de situation financière consolidée de la Société

(montants en milliers d'euros)	31 DECEMBRE 2021		
	Précédemment Publiés	Retraitements	Retraités
ACTIF			
Brevets et logiciels	2 757		2 757
Immobilisations corporelles	563		563
Autres actifs financiers non courants	1 251	(1 065)	186
Total actifs non courants	4 571	(1 065)	3 506
Autres créances	6 536		6 536
Actifs financiers courants	1 229	(325)	904
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 926		23 926
Total actifs courants	31 691	(325)	31 366
TOTAL ACTIF	36 262	(1 390)	34 872
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	27 191	-	27 191
Primes d'émission et d'apport	27 781	-	27 781
Actions propres	(51)	-	(51)
Ecarts de conversion	(73)	-	(73)
Réserves - attribuables aux actionnaires de Biophytis	(17 865)	15	(17 850)
Résultat - attribuable aux actionnaires de Biophytis	(31 246)	83	(31 163)
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de Biophytis	5 737	98	5 835
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(32)	-	(32)
Total capitaux propres	5 705	98	5 803
Engagements envers le personnel	205	-	205
Dettes financières non courantes	6 293	(775)	5 518
Dérivés passifs non courants	916	(380)	536
Total passifs non courants	7 414	(1 155)	6 259
Dettes financières courantes	12 370	(333)	12 036
Provisions	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 606	-	7 606
Dettes fiscales et sociales	1 998	-	1 998
Dérivés passifs courants	788	-	788
Autres créditeurs et dettes diverses	381	-	381
Total passifs courants	23 143	(333)	22 810
TOTAL PASSIF	36 262	(1 390)	34 872

Incidence sur le compte de résultat consolidé de la Société

(montants en milliers d'euros)	POUR L'ANNEE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2021		
	Précédemment Publiés	Retraitements	Retraités
Marge brute	-	-	-
Frais de recherche et développement, net	(19 665)	-	(19 665)
Frais généraux et administratifs	(7 150)	-	(7 150)
Résultat opérationnel	(26 815)	-	(26 815)
Charges financières	(2 581)	64	(2 517)
Produits financiers	24	-	24
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles	(1 875)	19	(1 856)
Résultat financier	(4 432)	83	(4 349)
Résultat avant impôts	(31 247)	83	(31 164)
Produit (Charge) d'impôts	-	-	-
Résultat net (perte)	(31 247)	83	(31 164)
<i>Attribuable aux actionnaires de Biophytis</i>	<i>(31 246)</i>	<i>83</i>	<i>(31 163)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>(1)</i>	-	<i>(1)</i>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	118 282 679	-	118 282 679
Résultat de base par action (€/action)	(0,26)	-	(0,26)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,26)	-	(0,26)

Incidence sur l'état du résultat global consolidé de la Société

(montants en milliers d'euros)	POUR L'ANNEE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2021		
	Précédemment Publiés	Retraitements	Retraités
Résultat net (perte)	(31 247)	83	(31 164)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
Ecarts actuariels	23	-	23
<i>Eléments recyclables en résultat</i>			
Ecarts de conversion	-	-	-
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	23	-	23
Résultat global (perte)	(31 224)	83	(31 141)

Incidence sur l'état de variation des capitaux propres consolidés de la Société

(montants en milliers d'euros)	31 DECEMBRE 2021		
	Précédemment	Retraitements	Retraités
	Publiés		
	Capitaux propres part du Groupe		
Au 31 décembre 2020	2 266		2 266
Résultat 2021	(31 247)	83	(31 164)
Autres éléments du résultat global	23	-	23
Résultat global	(31 223)	83	(31 141)
Conversion des obligations	10 940	-	10 940
Augmentation de capital	20 204	-	20 204
Exercice BSA et BSPCE	742	-	742
Annulation des BSA 2018 Kreos	(62)	15	(47)
Actions Biophytis livrées Negma	1 521	-	1 521
Apurement du report à nouveau en primes	-	-	-
Mouvements nets des actions propres	(9)	-	(9)
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	2	-	2
Paiements fondés sur des actions	3 422	-	3 422
Frais d'augmentation de capital	(2 099)	-	(2 099)
Au 31 décembre 2021	5 705	98	5 803

Incidence sur l'état des flux de trésorerie consolidés de la Société

(montants en milliers d'euros)	31 DECEMBRE 2021		
	12 mois		
	Précédemment	Retraitements	Retraités
	Publiés		
Résultat net	(31 247)	83	(31 164)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	311	-	311
Dotations aux provisions, nettes des reprises	39	-	39
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	3 422	-	3 422
Intérêts financiers bruts versés	562	-	562
Etalement de la perte différée	54	-	54
Variation de la juste valeur du dérivé	1 875	(19)	1 856
Indemnités financières nettes NEGMA	1 675	-	1 675
Intérêts sur comptes de placement	(4)	-	(4)
Autres (actualisation / désactualisation des avances)	397	-	397
Coût amorti des emprunts obligataires non convertibles et de la composante dette des emprunts obligataires convertibles	132	(64)	68
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	(22 785)	-	(22 785)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)	(1 010)	-	(1 010)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(23 795)	-	(23 795)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	12 160	-	12 160
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	29 715	-	29 715
Incidences des variations des cours de devises	(1)	-	(1)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	18 079	-	18 079
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5 847	-	5 847
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	23 926	-	23 926

Les ajustements présentés ci-dessus ont été retranscrits dans les notes aux états financiers. A ce titre, les montants présentés au 31 décembre 2021 dans les tableaux des Notes sont ceux libellés « Retraités » ci-dessus.

Note 3 : Brevets et logiciels

(montants en milliers d'euros)	Brevets	Logiciels	Total
VALEURS BRUTES			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 652	32	3 684
Acquisition	-	-	-
Cession	-	-	-
Impact de change	(2)	-	(2)
Etat de la situation financière au 30 juin 2022	3 650	32	3 682
AMORTISSEMENTS			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	895	32	927
Augmentation	95	-	95
Diminution	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2022	990	32	1 022
VALEURS NETTES COMPTABLES			
Au 31 décembre 2021	2 757	-	2 757
Au 30 juin 2022	2 660	-	2 660

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles de la Société pour les exercices clos au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, notamment compte tenu de l'impact limité du Covid-19 et de la situation en Ukraine sur les actifs de la Société.

La Société co-détient certaines quotes-parts de copropriété de brevets avec des partenaires publics.

Dans le cadre de la signature du contrat de propriété intellectuelle signé avec le Directeur Général de la Société, le total des droits d'utilisation de brevets acquis auprès du Directeur Général de la Société au 30 juin 2022 s'élève à 1 350 milliers d'euros (1 350 milliers d'euros au 31 décembre 2021) et sont amortis sur une durée de 19 ans.

Sur la période de six mois close le 30 juin 2022, la variation des immobilisations incorporelles est principalement due à l'amortissement des brevets.

Note 4 : Immobilisations corporelles

(montants en milliers d'euros)	Matériels et Outillages	Matériels et Outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Constructions (droits d'utilisation)	Total
VALEURS BRUTES						
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	340	181	114	96	500	1 232
Acquisition	1	271	-	21	-	293
Cession	-	-	-	-	-	-
Impact de change	(0)	-	8	1	-	8
Etat de la situation financière au 30 juin 2022	341	452	123	117	500	1 533
AMORTISSEMENTS						
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	250	181	106	75	56	669
Augmentation	22	3	4	4	111	143
Diminution	-	-	-	-	-	-
Impact de change	(0)	-	4	1	-	5
Etat de la situation financière au 30 juin 2022	273	184	178	79	167	817
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Au 31 décembre 2021	90	-	8	21	444	563
Au 30 juin 2022	68	268	9	39	333	716

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Note 5 : Autres actifs financiers non courants

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
Contrat de liquidité – solde en espèces	72	40
Dépôt de garantie relatif au contrat de prêt « Kreos contrat 2021 » (cf. note 12.2)	104	126
Autres dépôts de garantie	10	9
Total autres actifs financiers non courants	186	175

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés »

Note 6 : Autres actifs financiers courants

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
Retenue préfinancement du CIR par NEFTYS (cf. note 12)	584	407
Dépôt de garantie relatif aux emprunts obligataires non convertibles (contrat « Kreos 2018 »)	320	-
Total autres actifs financiers courants	904	407

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés »

Note 7 : Autres créances

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022
Crédit d'impôt recherche ⁽¹⁾	3 941	6 555
Taxe sur la valeur ajoutée	1 008	845
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	1 418	1 818
Fournisseurs - acomptes versés et fournisseurs débiteurs	125	947
Créances envers l'organisme CACEIS lié à l'exercice des BSA/BSPCE	2	4
Autres	42	12
Total autres créances	6 536	10 181

(1) Le **Crédit Impôt Recherche** (« CIR ») français au 30 juin 2022 inclut le CIR estimé pour le 1^{er} semestre 2022 (2 475 milliers d'euros) et le CIR pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (4 080 milliers d'euros).
Le CIR est estimé sur la base des dépenses encourues et éligibles au crédit d'impôt.

En décembre 2021, une partie de la créance liée au CIR 2021 a été préfinancée par l'organisme spécialisée NEFTYS (Cf. détails Note 12).

(2) Les charges constatées d'avance se rapportent principalement aux frais d'études et recherches au 30 juin 2022.

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022
Comptes bancaires	16 926	13 745
Dépôts à terme	7 000	6 000
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	23 926	19 745

Au 30 juin 2022, la Société possède deux dépôts à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un dépôt à terme de 5 000 milliers d'euros avec une échéance au 26 juillet 2022, rémunéré au taux de 0,03%
- Un dépôt à terme de 1 000 milliers d'euros avec une échéance au 8 juillet 2022, rémunéré au taux de 0,03%

Au 31 décembre 2021, la Société détenait deux dépôts à terme dont l'échéance initiale était d'un mois :

- Un dépôt à terme de 2 000 milliers d'euros avec une échéance au 1^{er} janvier 2022, rémunéré au taux de 0,03% ;
- Un dépôt à terme de 5 000 milliers d'euros avec une échéance au 26 janvier 2022, rémunéré au taux de 0,03%.

Conformément aux dispositions d'IAS 7, ce dépôt à terme a été classé en trésorerie et équivalent de trésorerie.

Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passif financiers de la société au 31 décembre 2021 et 30 juin 2022 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9 (retraité) ⁽¹⁾	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	186	186	-	186
Autres créances	5 119	5 119	-	5 119
Actifs financiers courants	904	904	-	904
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 926	23 926	23 926	-
Total actifs	30 314	30 314	23 926	6 208
Dettes financières non courantes	5 518	5 618	-	5 518
Dérivés passifs non courants	536	536	536	-
Dettes financières courantes	12 037	12 037	6 627	5 409
Dérivés passifs courants	788	788	788	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 606	7 606	-	7 606
Dettes fiscales et sociales	1 998	1 998	-	1 998
Autre créditeurs et dettes diverses	381	381	-	381
Total passifs	28 863	28 863	7 951	20 912

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés »

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	175	175	-	175
Autres créances	10 181	10 181	-	10 181
Actifs financiers courants	407	407	-	407
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 745	19 745	19 745	-
Total actifs financiers	30 509	30 509	19 745	10 764
Dettes financières non courantes	5 015	4 906	-	5 015
Dérivés passifs non courants	-	-	-	-
Dettes financières courantes	13 913	13 913	8 917	4 996
Dérivés passifs courants	62	62	62	-
Dettes fournisseurs	10 089	10 089	-	10 089
Dettes fiscales et sociales	1 288	1 288	-	1 288
Autres créditeurs et dettes diverses	289	289	-	289
Total passifs financiers	30 656	30 547	8 979	21 568

L'impact des actifs et passifs financiers de la Société sur le compte de résultat au 30 juin 2022 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021		30/06/2022	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Dérivés passifs	-	-	-	1 262
Passifs évalués à la juste valeur : emprunts obligataires convertibles	-	(691)	-	1 028
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires convertibles et non convertibles	(289)	-	(1 004)	-
Passifs évalués au coût amorti : avances	(16)	-	(15)	-

Note 10 : Capital

	31/12/2021	30/06/2022
Capital (en milliers d'euros)	27 191	32 765
Nombre d'actions ordinaires émises	135 953 657	163 823 503
Valeur nominale (en euros)	0,20€	0,20€

Capital social et prime d'émission

Au 30 juin 2022, le capital social s'élève à 32 764 700,60 euros, divisé en 163 823 503 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 euro.

Ce nombre s'entend hors bons de souscription d'actions (« BSA »), actions gratuites et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains salariés et à certains membres du conseil d'administration de la Société et non encore acquises (actions gratuites (« AGA »)) ou exercés (BSA et BSPCE).

Au 30 juin 2022, la prime d'émission s'élève à 9 671 milliers d'euros. Elle inclut l'imputation de la prime d'émission en report à nouveau pour un montant de 19 748 milliers d'euros décidé lors de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2022.

Evolution du capital social

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, 220 obligations détenues par Atlas ont été converties en actions nouvelles générant l'émission de 27 847 526 actions avec une valeur nominale de 0,20 euro, représentant une augmentation de capital de 5 570 milliers d'euros et une prime d'émission de -70 milliers d'euros (sur la base de la juste valeur des actions émises à la date de conversion).

Suite à l'exercice des bons de souscription au cours de la période, le capital social a été augmenté de 4 milliers d'euros par l'émission de 22 320 actions nouvelles, avec une prime d'émission d'un montant total de 2 milliers d'euros.

Note 11 : Bons de souscriptions d'actions et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise

Bons de souscription d'actions rattachés au contrat Kreos

Voir Note 12.2

Bons de souscription d'actions investisseurs (« BSA investisseurs »)

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2022	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA ₂₀₂₀	07/04/2020	2 492 871		(15 865)		2 477 006	2 477 006
Total		2 492 871		(15 865)		2 477 006	2 477 006

La Société a décidé la réalisation d'une offre au public de BSA. L'objectif principal de l'opération est d'associer les investisseurs au programme COVA et au développement futur de la Société.

A l'issue de l'opération, 7 475 708 BSA ont été émis après exercice complet de la clause d'extension.

Le prix de souscription a été de 0,06 euro par BSA. Les BSA sont exerçables sur une période de 5 ans à compter du 30 avril 2020 au prix d'exercice de 0,27 euro par action nouvelle.

Chaque BSA donnera droit à son titulaire le droit de souscrire à une nouvelle action ordinaire de la Société.

Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux BSA émis dans le cadre des plans de rémunérations en actions ainsi que les hypothèses utilisées pour l'évaluation conformément à la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA ₂₀₂₁	17/06/2022	398 476	17/06/2026	0,097 €	63%	0,62%	17

Le 17 juin 2022, la Société a attribué 398 476 BSA donnant droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de vingt centimes d'euro (0,20 euro). Le prix d'émission est de 0,0048 euro et le prix d'exercice de 0,0967 euro.

L'exercice des BSA 2020 est possible à partir de la première date d'anniversaire de la souscription et jusqu'à 4 ans après (soit entre le 17 juin 2023 et le 17 juin 2026).

Evolution du nombre de bons en circulation

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/2022	
BSA-2020	07/04/2020	2 492 871		(15 865)		2 477 006	2 477 006
BSA 2021	17/06/2022	-	398 476			398 476	398 476
Total		2 492 871	398 476	(15 865)		2 875 482	2 875 482

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux BSPCE émis par la Société ainsi que les hypothèses utilisées pour la valorisation conformément à la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Terme attendu	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes)(en K€)
BSPCE2019	03/04/2020	2 000 000	03/04/2026	03/04/2022	0,27 €	48,36%	-0,62%	674
BSPCE2020	22/12/2020	1 499 089	22/12/2026	22/12/2022	0,47 €	57,80%	-0,77%	508
BSPCE2021	15/09/2021	4 379 122	15/09/2027	15/09/2022	0,73 €	79,11%	-0,73%	677

Evolution du nombre de bons en circulation

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Actions gratuites émises	Caducs		30/06/2022
BSPCE2019	03/04/2020	1 470 218				(40 071)	1 432 299	837 754
BSPCE2020	22/12/2020	1 087 875				(80 143)	1 049 955	287 532
BSPCE2021	15/09/2021	4 310 654				(370 096)	4 187 289	1 313 520
Total		6 868 747	-	-	-	(490 309)	6 669 543	2 438 806

Période d'acquisition des bons

Type	Période d'acquisition des droits		
BSPCE ₂₀₁₉	1/3 au 10/04/2020	1/3 au 10/04/2022	1/3 au 10/04/2024
BSPCE ₂₀₂₀	1/3 au 22/12/2020	1/3 au 22/12/2022	1/3 au 22/12/2024
BSPCE ₂₀₂₁	1/3 au 15/09/2021	1/3 au 15/09/2022	1/3 au 15/09/2023

Attribution gratuite d'actions (« AGA »)

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total d'actions gratuites attribuées	Date de maturité	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Actions gratuites ₂₀₂₀	22/12/2020	2 500 911	N/A	N/A	N/A	N/A	2 311
Actions gratuites ₂₀₂₁	15/09/2021	6 631 068	N/A	N/A	N/A	N/A	4 936
Actions gratuites ₂₀₂₁	25/04/2022	1 591 334	N/A	N/A	N/A	N/A	271

Evolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition

Type	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition				
		31/12/2021	Attribués	Acquis	Annulés	30/06/2022
Actions gratuites ₂₀₂₀	22/12/2020	2 500 911				2 500 911
Actions gratuites ₂₀₂₁₋₁	15/09/2021	6 631 068				6 631 068
Actions gratuites ₂₀₂₁₋₂	25/04/2022		1 591 334			1 591 334
Total		9 131 979	1 591 334	-	-	10 723 313

Période d'acquisition des actions gratuites

Type	Période d'acquisition des droits
Actions gratuites ₂₀₂₀	Période d'acquisition de 2 ans suivi par une période de conservation de 2 ans
Actions gratuites ₂₀₂₁	Période d'acquisition de 1 an suivie d'une période de conservation de 1 an

Charges liées aux paiements fondés sur des actions comptabilisées aux 30 juin 2021 et 30 juin 2022

Type	30/06/2021				30/06/2022			
	(en K€)				(en K€)			
	Coût probable du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probable du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSA 2020-2021							17	
BSPCE2019	1 008	498	103	601	961	684	130	814
BSPCE2020	751	258	78	336	653	384	81	465
BSPCE2021					1 257	508	266	774
Actions gratuites2020	2 311	28	573	601	2 311	1 184	565	1 749
Actions gratuites2021-1					4 936	1 447	2 425	3 872
Actions gratuites2021-2					271	-	49	49
Total	4 070	784	754	1 538	10 389	4 207	3 533	7 723

Note 12 : Emprunts et dettes financières

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
Avances remboursables	906	711
Emprunts obligataires non convertibles	2 740	4 670
Emprunts obligataires convertibles	1 647	(695)
Dettes sur obligations locatives non courantes	225	329
Dettes financières non courantes	5 518	5 015
Dérivés passifs non courants	536	-

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés ».

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
Avances remboursables	377	439
Emprunts obligataires non convertibles	1 524	202
Emprunts obligataires convertibles	6 627	9 631
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR ⁽²⁾	3 287	3 367
Dettes sur obligations locatives courantes	221	275
Dettes financières courantes	12 036	13 913
Dérivés passifs courants	788	62

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés ».

(1) Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR

En décembre 2020, une partie des créances liées au CIR 2020 a été préfinancées par l'organisme spécialisé FONDS COMMUN DE TITRISATION PREDIREC INNOVATION 2020 avec NEFTYS CONSEIL SARL comme arrangeur, ou NEFTYS. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette, pour le montant payable à NEFTYS lors de la réception du CIR ;
- Un actif financier, pour le montant des retenues effectuées par NEFTYS sur les créances cédées (assimilable à un dépôt de garantie, cf. Note 6) ; et
- Un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

Conformément à IFRS 9, le montant de la dette due à NEFTYS a été calculé selon la méthode du coût amorti pour un montant de 3 287 milliers d'euros et 3 367 milliers d'euros respectivement au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022.

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de bilan

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	Courant	Non courant	
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	1 284	377	746	160
Emprunts obligataires non convertibles	4 264	1 524	2 740	-
Emprunts obligataires convertibles	8 273	6 627	1 647	-
Dettes sur obligations locatives	445	221	225	-
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	3 287	3 287	-	-
Total dettes financières	17 553	12 036	5 358	160
Dérivés passifs	1 324	788	536	-

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés ».

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022	Courant	Non courant	
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	1 150	439	618	93
Emprunts obligataires non convertibles	4 872	202	4 670	-
Emprunts obligataires convertibles	8 936	9 631	(695)	-
Dettes sur obligations locatives	604	275	329	-
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	3 367	3 367	-	-
Total dettes financières	18 928	13 913	4 922	93
Dérivés passifs	62	62	-	-

12.1 Avances remboursables

(montant en milliers d'euros)	BPI -Sarcob	BPI - BIO 101	AFM - Téléthon	BPI - BIO 201	Total
Au 31 décembre 2021	56	474	386	367	1 283
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(39)	(110)	-	-	(149)
Subventions	-	-	-	-	-
Charges financières	1	7	4	3	15
Au 30 juin 2022	19	371	389	370	1 150

Ventilation des avances remboursables par échéance en valeur de remboursement

(montant en milliers d'euros)	BPI -Sarcob	BPI - BIO 101	AFM - Téléthon	BPI - BIO 201	Total
Au 30 juin 2022	20	385	400	400	1 205
Part à moins d'un an	20	220	200	-	440
Part d'un an à 5 ans	-	165	200	308	673
Part à plus de 5 ans	-	-	-	93	93

12.2 Emprunts obligataires

Emprunt obligataire convertible ATLAS – Contrat Atlas 2020

(montant en milliers d'euros)	ORNANE ATLAS 2020
Au 31 décembre 2021	6 627
(+) Encaissement brut	0
(+/-) Variation de la juste valeur de la dette	(565)
(-) Conversion	(5 943)
Au 30 juin 2022	119

En avril 2020, la Société a signé un financement obligataire convertible d'un montant maximum de 24 millions d'euros auprès d'Atlas pour poursuivre le développement de Sarconeos (BIO 101) par l'émission de multiples obligations convertibles sur une période de 3 ans.

La Société a émis une première tranche de 3 millions d'euros le 29 avril 2020, une deuxième tranche de 3 millions d'euros le 19 juin 2020 et une troisième tranche de 3 millions d'euros le 28 août 2020.

Le 27 mai 2021, la Société a émis une quatrième et une cinquième tranche de 3 millions d'euros chacune. Le 20 septembre 2021, la Société a émis une sixième et une septième tranche de 3 millions d'euros chacune. Le 20 décembre 2021, la Société a émis une huitième et dernière tranche de 3 millions d'euros.

Ces obligations ont été émises avec une décote de 3% du nominal (soit 450 milliers d'euros pour la quatrième tranche, la cinquième tranche, la sixième tranche, la septième tranche et la huitième tranche réunies).

Une commission d'engagement de 375 milliers d'euros a été prélevée sur le produit de la première tranche. D'autres frais d'émission ont été supportés par la Société en 2020 pour environ 66 milliers d'euros (pour la première tranche, la deuxième tranche et la troisième tranche) et 125 milliers d'euros en 2021 (pour la quatrième tranche, la cinquième tranche, la sixième tranche, la septième tranche et la huitième tranche).

Principales caractéristiques des bons d'émission d'ORNANE ATLAS 2020

Les ORNANE ont une valeur nominale 25 000 euros et sont émises pour un prix de souscription égal à 97% de la valeur nominale. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 24 mois à compter de leur émission.

Le porteur a la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment jusqu'à l'échéance. En cas d'exercice, la société a la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire, pour un montant qui sera limité à 115% du principal. A la date de maturité, les ORNANE qui n'auraient pas été converties, ni remboursées, seront automatiquement converties en actions. Le porteur aura la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = CA / CP$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion,
- « CA » est la valeur nominale des ORNANE (soit 25 000 euros),
- « CP » est le prix de conversion (soit 97% du plus bas cours de bourse observé sur les 10 jours précédant la demande de conversion).

Au jour de la demande de conversion, la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire selon la formule suivante : $V = CA / CP \times CPr$, où

- « V » est le montant à rembourser au porteur.
- « CPr » est le prix le plus bas entre (i) le cours de bourse précédant la conversion et (ii) le plus bas cours moyens pondérés des 10 précédents jours de bourse*1,15

Les ORNANE ne pourront être cédées par leur porteur qu'à des sociétés affiliées, et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth.

Traitement comptable

La Société a déterminé qu'elle ne pouvait pas estimer séparément de manière fiable la juste valeur des options de conversion incorporées aux obligations convertibles, et a donc conclu que l'ensemble du contrat hybride devait être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat jusqu'au règlement.

La juste valeur est évaluée à l'aide d'un modèle d'évaluation Longstaff-Schwartz.

Le tableau ci-dessous résume les principales données pour évaluer la juste valeur des obligations convertibles :

Option de conversion	Tranche 7		Tranche 8	
	A l'émission (20/09/2021)	30/06/2022	A l'émission (19/12/2021)	30/06/2022
ATLAS 2020				
Nombre d'obligations en circulation	120	-	120	4
Prix d'exercice	0,70 €	-	0,42 €	0,10 €
Volatilité	70%	-	70%	58,14%
Taux sans risqué	-0,45%	-	-0,38%	0,78%
Valeur de l'emprunt obligataire (en K€)	3 518	-	3 646	119

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des obligations convertibles émises au profit d'Atlas (tranche 1, 2, 3 4, et 6) ont été converties.

En date du 30 juin 2022, 220 obligations ont été converties sur l'exercice, générant l'émission de 27 847 526 nouvelles actions ordinaires dans le cadre des tranches 7 et 8. En date de clôture, il reste 4 obligations à convertir, pour un nominal total de 100 000 euros.

Emprunt obligataire convertible ATLAS – Contrat Atlas 2021

(montant en milliers d'euros)	ORNANE ATLAS 2021
Au 31 décembre 2021	-
(+) Encaissement brut ⁽¹⁾	8 000
(+) Variation de la juste valeur de la dette	799
(-) Conversion	0
Au 30 juin 2022	8 799

(1) Produit net de 7 680 milliers d'euros (prix de souscription de 96 % du nominal de 8 000 milliers d'euros)

En juin 2021, la Société a signé un nouveau financement obligataire convertible d'un montant pouvant atteindre 32 millions d'euros (8 tranches de 4 millions d'euros de valeur nominale chacune) auprès d'Atlas (le « Contrat Atlas 2021 ») afin de poursuivre le développement de Sarconeos (BIO 101) par l'émission de plusieurs billets convertibles.

Le nouvel instrument de financement permet l'émission de 1 280 obligations avec option d'échange en espèces et/ou de conversion en actions nouvelles ou existantes (ORNANE). Sous réserve de l'émission de la huitième et dernière tranche du contrat Atlas 2020, le financement total de 32 millions d'euros peut être tiré par la Société jusqu'en Avril 2022, sans engagement, au moyen de huit tranches successives de 4 millions d'euros chacune. Ce financement sécurisera la position de trésorerie de la Société, afin de poursuivre le développement de ses activités cliniques, en particulier le développement ultérieur de Sarconeos (BIO 101). Les tranches obligataires sont émises avec une décote de 4% du nominal. Une commission d'engagement de 500 000 euros sera réglée au fil des différents tirages, à raison de 12% par tirage.

Au 30 juin 2022, la Société a procédé à l'émission de 360 ORNANE (première et deuxième tranches) pour un montant total de 8 millions d'euros dans le cadre du Contrat ATLAS 2021. Des primes d'émission ont été réglées pour 320 milliers d'euro, et des frais de transaction pour 60 milliers d'euros.

Principales caractéristiques des ORNANE ATLAS 2021

Les ORNANE ont une valeur nominale de 25 milliers d'euros et sont émises pour un prix de souscription égal à 96% de la valeur nominale. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 24 mois à compter de leur émission.

Le porteur a la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment jusqu'à l'échéance. En cas d'exercice, la société a la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire, pour un montant qui sera limité à 110% du principal.

A la date de maturité, les ORNANE qui n'auraient pas été converties, ni remboursées seront automatiquement converties en actions.

Le porteur aura la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = CA / CP$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion,
- « CA » est la valeur nominale des ORNANE (soit 25 milliers d'euros),
- « CP » est le prix de conversion (soit 100% du plus bas cours de bourse observé sur les 10 jours précédant la demande de conversion).

Au jour de la demande de conversion, la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire selon la formule suivante : $V = CA / CP \times CPr$, où

- « V » est le montant à rembourser au porteur.
- « CPr » est le prix révisé.

Le prix révisé est le prix le plus bas entre (i) le cours de bourse précédant la date de conversion et (ii) le prix de conversion *1,10.

Les ORNANE ne pourront être cédées par leur porteur qu'à des sociétés affiliées, et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth.

Traitement comptable

La Société a déterminé qu'elle ne pouvait pas estimer séparément de manière fiable la juste valeur des options de conversion incorporées aux obligations convertibles, et a donc conclu que l'ensemble du contrat hybride devait être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, jusqu'au règlement. La juste valeur est évaluée à l'aide d'un modèle d'évaluation Longstaff-Schwartz..

Le tableau ci-dessous résume les principales données pour évaluer la juste valeur des obligations convertibles :

Option de conversion	Tranche 1		Tranche 2	
	A l'émission (05/04/2022)	30/06/2022	A l'émission (21/06/2022)	30/06/2022
ATLAS 2021				
Nombre d'obligations en circulation	160	160	160	160
Prix d'exercice	0,23 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Volatilité	70 %	70 %	70 %	70 %
Taux sans risque	0,54%	1,36 %	1,82%	1,36 %
Valeur de l'emprunt obligataire (en K€)	4 000	4 400	4 000	4 400

Au 30 juin 2022, aucune des 320 obligations convertibles émises n'a été convertie.

Emprunts obligataires convertibles et non-convertibles KREOS

(montants inscrits au passif, en milliers d'euros) (1)	KREOS					Total
	KREOS 2018	KREOS 2021 Tranches Non Convert.	KREOS 2021 Tranches Convert.	KREOS 2021 Dérivés Bifurqués	KREOS 2021 Rachat BSA 2018	
Au 31 décembre 2020	4 392	0	0	0	0	4 392
(+) Encaissement brut Tranches A & B		2 811	1 771	943	(48)	5 500
(+) Encaissement brut Tranche C		677				677
(-) Frais imputés sur l'emprunt obligataire		(97)	(28)			(125)
(+/-) Juste valeur des instruments dérivés				150		150
(+/-) Impact du coût amorti	96	29	13			138
(-) Remboursement	(3 550)					(3 550)
Au 31 décembre 2021 (retraité) (2)	938	3 325	1 647	1 094	(48)	7 186
(+/-) Juste valeur des instruments dérivés				(1 262)		(1 262)
(+/-) Impact du coût amorti	6	163	69			238
(-) Remboursement	(944)	(314)				(1 258)
Au 30 juin 2022	0	3 174	1 716	62	(48)	4 904

(1) Passifs financiers pour l'ensemble des colonnes, sauf l'impact du rachat des BSA 2018 de 26 milliers d'euros qui impacte les capitaux propres au titre d'IAS32.22

(2) (1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés ».

Emission d'obligations non-convertibles au profit de Kreos – Contrat 2018

Conformément à la norme IFRS 9, la composante dette non convertible a été initialement comptabilisée à la juste valeur puis évaluée ultérieurement au coût amorti. Le taux d'intérêt effectif après comptabilisation des bons de souscription en réduction de la dette était de 13,59 %.

La composante dette non convertible s'élève à 0,9 M€ au 31 décembre 2021. Au 30 juin 2022, le financement est intégralement remboursé. Traitement comptable du financement hybride KREOS 2018

Le financement hybride KREOS 2018 a été comptabilisé initialement à sa juste valeur au Bilan, correspondant au montant de trésorerie reçu. Selon les principes IFRS9 et IAS32 applicables, la valeur d'entrée au bilan a été décomposée entre i) une portion de dette, nette des frais de transaction pour (9 296) milliers d'euros, et ii) une portion capitaux propres (imputable aux BSA émis) pour (319) milliers d'euros. La portion dette financière est comptabilisée selon la méthode du coût amorti, jusqu'à l'échéance finale, en février 2022.

En novembre 2021, dans le cadre du contrat de financement KREOS 2021, les investisseurs ont renoncé à l'exercice des BSA rattachés au contrat 2018, au profit de nouveaux BSA, émis aux conditions de marché prévalant en novembre 2021, et rattachés au nouveau financement. Le prix de rachat des BSA KREOS 2018 est inclus dans les caractéristiques du contrat KREOS 2021. Le traitement comptable des BSA transférés sur le contrat KREOS 2021 est décrit dans le paragraphe suivant.

Au 31/12/2021, le solde comptable du financement KREOS 2018 était de (938) milliers d'euros Au 30/06/2022, le financement est intégralement remboursé.

Emission d'obligations non-convertibles et d'obligations convertibles au profit de Kreos – Contrat 2021

Le 19 novembre 2021, la Société a conclu un « venture loan agreement » avec KREOS tenant lieu de contrat cadre organisant l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant pouvant atteindre 10 millions d'euros par voie d'émission de 7,75 millions d'euros en obligations non convertibles (« Straight bonds »), d'émission de 2,25 millions d'euros en obligations convertibles (« Convertible bonds »), et d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, conditionnant l'émission de la première tranche du contrat.

Le contrat de prêt comprend quatre tranches de respectivement 2,5 millions d'euros (A), 3,0 millions d'euros (B), 2,5 millions d'euros (C) et 2,0 millions d'euros (D). Les deux premières tranches (A et B) ont été tirées à la signature du contrat le 19 novembre 2021, la troisième tranche (C) limitée à 677 milliers d'euros a été tirée au le 31 décembre 2021[et la dernière tranche (D) n'a pas été tirée par la Société. Les tranches A et B comportent une portion non convertible ("straight bonds") pour un nominal de 3 259 milliers d'euros, et une portion convertible pour 2 250 milliers d'euros.

Les obligations non convertibles portent intérêt au taux annuel de 10 % et doivent être remboursées en espèces en 36 versements mensuels à compter du 1er avril 2022. Les obligations convertibles portent intérêt au taux annuel de 9,5 %.

La Société remboursera les obligations convertibles pour leur montant en principal au plus tard le 31 mars 2025, sauf si elles sont converties auparavant en actions, au gré de Kreos Capital, à un prix de conversion fixe de

0,648 € (sauf si la Société a payé des dividendes). Les options de conversion sont exerçables à tout moment, jusqu'au 31 décembre 2024.

Selon les termes du contrat, la Société a la possibilité à tout moment, à condition de respecter une notification préalable à Kreos d'au moins 30 jours, de rembourser ou racheter les emprunts obligataires non convertibles et convertibles. Le remboursement sera égal au (1) montant du principal restant dû, augmenté de (2) la somme représentant 90% des intérêts que la Société aurait dû acquitter sur la durée restante de la tranche concernée.

Selon les termes contractuels des obligations convertibles, en cas de conversion en actions de l'obligation convertible, Kreos devra payer à la Société un montant égal à 10% du total des intérêts payés par la Société. En cas de conversion partielle à cette date, le montant sera réduit en conséquence.

Conformément au contrat de financement conclu avec KREOS, la Société a émis au profit de Kreos Capital 2 218 293 BSA donnant le droit de souscrire à des actions ordinaires nouvelles de la Société, à raison d'une action pour un BSA. Les bons de souscription peuvent être exercés sur une période de 7 ans après leur émission. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0,56 €.

En souscrivant aux BSA, Kreos Capital a expressément renoncé à exercer les BSA 2018 tels qu'ils étaient détenus suite à leur détachement des obligations non convertibles souscrites le 10 septembre 2018 dans le cadre de la structure d'emprunt 2018. La valeur de rachat des BSA 2018 par la Société est estimée à (26) milliers d'euros, réglés lors du tirage des premières tranches du contrat 2021.

En cas d'exercice des BSA 2021, Kreos a la possibilité de limiter le montant de trésorerie versé à la Société au titre des actions souscrites, en contrepartie du renoncement d'une portion des BSA qu'il détient ("option de renonciation"), La prime de renonciation est calculée par différence entre le VWAP (« Volume-weighted average price ») sur 30 jours des actions, et le prix d'exercice des BSA.

Le « venture loan agreement » prévoit le nantissement du fonds de commerce de la Société, le nantissement de soldes de comptes bancaires ainsi que le nantissement de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de Kreos.

Le « venture loan agreement » avec KREOS impose certaines restrictions opérationnelles et financières. Ces engagements peuvent limiter la capacité de la société et de ses filiales, dans certaines circonstances, à, entre autres :

- contracter un endettement supplémentaire ;
- créer ou encourir des privilèges ;
- vendre ou transférer des actifs ; et
- verser des dividendes.

Ce contrat contient également certaines clauses restrictives habituelles et des cas de défaut, y compris en cas de changement de contrôle.

Traitement comptable du financement hybride KREOS 2021

L'analyse des caractéristiques du contrat hybride selon les critères IFRS9 et IAS32 a conduit à la nécessité de comptabiliser les options de conversion, ainsi que les BSA, comme des instruments dérivés séparés du contrat hôte (pas de composante capitaux propres dans la mesure où ces options ne conduisent pas en toute circonstance à livrer un nombre d'actions fixes, pour un prix fixe).

Le montant de trésorerie de 5,500 millions d'euros, reçu le 19 novembre 2021 (hors frais de transaction) correspondant à l'estimation de la juste valeur des instruments mis en place en date de tirage des fonds : des

composantes dettes financières au titre des tranches A et B pour (4,3) millions d'euros (convertibles et non convertibles), des instruments dérivés passifs au titre des primes reçues sur les options vendues pour (1,2) millions d'euros (464 au titre des options de conversion et 710 au titre des BSA émis), et une compensation financière de 48 milliers d'euros au titre des BSA 2018 rachetés par la Société à KREOS.

Concernant la tranche (C) de l'emprunt obligataire ordinaire émis en décembre 2021 pour 677 K€ (hors frais de transaction), les conditions de tirage ayant été remplies hors du cadre du contrat, la société a analysé le tirage de la tranche (C) dans le cadre d'un nouveau contrat de prêt, avec Kreos Capital VI UK. A ce titre, la tranche (C) est comptabilisée pour sa juste valeur au bilan, estimée sur la base du taux de financement déduit du financement Kreos VI. La valeur d'entrée du passif de la Tranche C conduit à comptabiliser un « day one Gain » de 98 K€. Compte tenu de la nature non observable du taux du marché, le « day one gain » est reporté au bilan de la Société et comptabilisé en passifs financiers.

Conformément à IAS 32, la valeur de rachat des BSA 2018 a été comptabilisée pour 48 milliers d'euros en réduction des capitaux propres, en cohérence avec le traitement appliqué aux BSA émis en 2018.

Les composantes dettes financières sont comptabilisées selon les principes du coût amorti, sur la base d'un taux d'intérêt effectif moyen de 26,37% pour les tranches non convertibles, et de 22,85% pour les tranches convertibles.

Les instruments dérivés sont valorisés à leur Juste Valeur au bilan, en contrepartie du compte de résultat : modèle de valorisation binomial pour les obligations convertibles, et modèle de valorisation Black & Scholes pour les BSA.

Le tableau ci-dessous présente les valorisations des options de conversion :

Juste valeur des options de conversion bifurquées des tranches A et B (échéance mars 2025)	A l'émission (19/11/2021)	31/12/21 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/22
Nombre d'obligations en circulation	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Prix de l'action	0,451 €	0,4949 €	0,094 €
Prix d'exercice	0,648 €	0,648 €	0,648 €
Volatilité sur 12 mois	85%	85%	70%
Taux sans risque	-%	-%	1,55%
Différentiel de crédit (« credit spread »)	23,14%	23,14%	23,14%
Juste valeur de l'instrument dérivé (en K€)	(464)	(536)	-
Variation de la juste Valeur de l'instrument dérivé (en K€)		(72)	536

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés ».

Le tableau ci-dessous présente les valorisations des BSA 2021 rattachés au contrat KREOS :

BSA – KREOS 2021	A l'émission (19/11/2021)	31/12/2021 (retraité) ⁽¹⁾	30/06/2022
Instruments dérivés			
Nombre de BSA en circulation	2 218 293	2 218 293	2 218 293
Prix d'exercice par action	0,56 €	0,56 €	0,56€
Maturité	7 ans	6,88 ans	6,5 ans
Volatilité	85%	85%	70%
Taux sans risque	-%	-%	1,97%
Juste Valeur des BSA 2021 émis au profit de KREOS (en K€)	(710)	(788)	(62)
Variation de la juste Valeur de l'instrument dérivé (en K€)		(78)	727

(1) Se référer à la Note 2.7 « Retraitement des états financiers antérieurement publiés ».

Note 13 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021	30/06/2022
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Industrie pharmaceutique	Industrie pharmaceutique
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,98%	3,22%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	3,00%
Taux de turn-over	Moyen	Moyen

Taux de charges sociales - Cadres	43%	44%
-----------------------------------	-----	-----

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

(montants en milliers d'euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2021	205
Coûts des services passés	28
Coûts financiers	1
Ecarts actuariels	(40)
Au 30 juin 2022	195

Note 14 : Autres passifs courants

14.1 Dettes fournisseurs

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022
Fournisseurs recherche et développement	6 669	8 761
Fournisseurs frais généraux	937	1 328
Total dettes fournisseurs	7 606	10 089

L'évolution de la dette vis-à-vis des fournisseurs de recherche et développement est principalement due à la progression des frais relatifs aux essais cliniques et aux dépenses de recherche (voir Note 15.1), en lien notamment avec l'accélération du programme clinique SARA.

14.2 Dettes fiscales et sociales

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022
Personnel et comptes rattachés	658	583
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 202	645
Autres impôts, taxes et versements assimilés	138	59
Total dettes fiscales et sociales	1 998	1 288

L'évolution de la dette fiscale et sociale est principalement due à la baisse de la dette sur les organismes sociaux.

14.3 Autres créditeurs et dettes diverses

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022
Jetons de présence	202	107
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	175	178
Autres	4	4
Total autres créditeurs et dettes diverses	381	289

- (1) dans le cadre du projet d'avance remboursable « BIO 201 » de BPI France, la Société a également reçu une subvention de 380 milliers d'euros (voir Note 12.1) qui a été comptabilisée en produits constatés d'avance au 30 juin 2021 pour 307 milliers d'euros (73 milliers d'euros reconnu en subvention sur l'exercice clos au 30 juin 2021).

Note 15 : Provisions

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	30/06/2022
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	75	-	-	75
Total provisions pour risques et charges	-	75	-	-	75

Note 16 : Charges opérationnelles par fonction

16.1 Frais de recherche et développement

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022
Charges de personnel	(1 340)	(2 950)
Autres achats et charges externes	(8 292)	(6 435)
Divers	(141)	(99)
Frais de recherche et développement	(9 773)	(9 485)
Crédit d'impôt recherche	2 146	2 614
Subventions	33	4
Subventions	2 179	2 618
Frais de recherche et développement, nets	(7 594)	(6 867)

16.2 Frais généraux et administratifs

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022
Charges de personnel	(908)	(2 682)
Autres achats et charges externes	(1 992)	(2 235)
Divers	(19)	(136)
Frais généraux et administratifs	(2 919)	(5 053)

16.3 Charges de personnel

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022
Salaires et charges sociales	(1 494)	(2 100)
Paiements fondés sur des actions	(754)	(3 533)
Charges de personnel	(2 248)	(5 633)

L'effectif moyen de la Société s'élève à 24 au cours du 1^{er} semestre 2022 contre 24 au cours du 1^{er} semestre 2021.

L'augmentation des charges de personnel au 30 Juin 2022 par rapport au 30 Juin 2021 est liée principalement aux charges relatives au paiement fondé sur des actions pour 3 533 milliers d'euros en 2022 contre 754 milliers d'euros en 2021 (cf. Note 11) ainsi qu'au renforcement des équipes de direction.

Note 17 : Produits et charges financiers nets

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022
Intérêts financiers et coût amorti des emprunts obligataires ⁽¹⁾	(252)	(1 004)
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires ⁽¹⁾	(691)	1 028
Indemnités financières Negma	(187)	-
Dotation aux provisions pour risques dans le cadre du litige Negma	(1 508)	(75)
Autres charges financières	(80)	(33)
Frais de mise en place emprunt obligataire	(38)	(380)
Produits financiers nets liés à la restitution des pénalités par Negma	20	-
Autres produits financiers	3	(14)
(Pertes) et gains de change	1	-
Total produits et charges financiers	(2 732)	(478)

(1) cf. Note 12.2 "Emprunts obligataires"

Note 18 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

	30/06/2021	30/06/2022
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	110 732 068	147 857 451
Actions propres	51 341	54 310
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	110 680 727	147 803 141
Résultat net de la période (en milliers d'euros)	(13 245)	(12 398)
Résultat de base par action (€/action)	(0,12)	(0,08)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,12)	(0,08)

Note 19 : Parties liées

19.1 Rémunérations des mandataires sociaux et du management

(montants en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022
Rémunérations fixes dues	514	617
Rémunérations variables dues	144	230
Rémunération exceptionnelle	-	36
Avantages en nature	15	13
Jetons de présence	175	70

Paiements fondés sur des actions	736	3 426
Honoraires de conseils	-	81
Total rémunération des dirigeants	1 584	4 474

Hormis les indemnités légales de départ à la retraite, aucun avantage postérieur à l'emploi n'a été accordé à notre Président Directeur Général ou aux membres du Conseil d'Administration.

19.2 Autres transactions avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours des six premiers mois de de l'exercice 2022

Note 20 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2021.

Note 21 : Evènements post clôture

Résultats étude COVA

La société a publié le 7 septembre 2022 des résultats très prometteurs de l'étude de Phase 2/3 du programme COVA pour traiter l'insuffisance respiratoire liée à la COVID19. En analyse primaire, Sarconeos (BIO101) réduit de 39% le risque d'insuffisance respiratoire ou de décès précoce à 28 jours (critère principal) comparé au placebo (15,8% vs 26,0%, différence ajustée de 11,8% en faveur du traitement, p=0,07). Sarconeos (BIO101) réduit à la fois la proportion de patients avec insuffisance respiratoire (12,7% vs 21,5%) et de décès précoce (0,8% vs 2,8%). Sarconeos (BIO101) permet également de retarder significativement (p=0,03) l'évolution défavorable vers l'insuffisance respiratoire ou le décès précoce sur une période maximale de traitement de 28 jours.

Litige avec Negma Group Ltd

La Cour d'appel de Paris a :

- confirmé le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 16 mars 2021 (la Société a déjà exécuté l'intégralité du jugement en 2021) ;
- condamné Biophytis à payer à Negma 75.000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ainsi qu'aux dépens.

Conversions ORNANEs - Contrats ATLAS

Conversions Atlas post 30/06/2022	Date	Bonds	Actions créées	Montant (€)
Au 31 juillet 2022		0	0	0
- 4 ORNANEs ATLAS tr 8	03/08/2022	4	1 331 948	100 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 1	03/08/2022	4	1 291 989	100 000
- 8 ORNANEs ATLAS tr 1	05/08/2022	8	2 583 979	200 000
- 8 ORNANEs ATLAS tr 1	11/08/2022	8	2 493 765	200 000

- 8 ORNANEs ATLAS tr 1	12/08/2022	8	2 463 054	200 000
- 16 ORNANEs ATLAS tr 1	16/08/2022	16	4 761 904	400 000
- 8 ORNANEs ATLAS tr 1	25/08/2022	8	2 164 502	200 000
- 8 ORNANEs ATLAS tr 1	30/08/2022	8	2 164 502	200 000
Au 31 août 2022		64	19 255 643	1 600 000
- 20 ORNANEs ATLAS tr 1	07/09/2022	20	5 482 456	500 000
- 20 ORNANEs ATLAS tr 1	07/09/2022	20	5 482 456	500 000
Au 30 septembre 2022		104	30 220 555	2 600 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 1	11/10/2022	4	1 623 376	100 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 1	20/10/2022	4	1 666 666	100 000
Au 31 octobre 2022		112	33 510 597	2 800 000
- 12 ORNANEs ATLAS tr 1	03/11/2022	12	5 281 690	300 000
- 12 ORNANEs ATLAS tr 1	03/11/2022	12	5 281 690	300 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 1	15/11/2022	4	1 976 284	100 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 1	16/11/2022	4	2 012 072	100 000
- 6 ORNANEs ATLAS tr 1		6		
- 10 ORNANEs ATLAS tr 1	30/11/2022	10	5 387 931	250 000
Au 30 novembre 2022		160	56 683 022	4 000 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 1	01/12/2022	4	2 155 172	100 000
- 2 ORNANEs ATLAS tr 2	01/12/2022	2	1 077 586	50,000
- 6 ORNANEs ATLAS tr 2	01/12/2022	6	3 232 758	150 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 2	01/12/2022	4	2 192 982	100 000
Au 31 décembre 2022		176	65 341 520	4 400 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 2	03/01/2023	4	2 392 344	100 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 2	05/01/2023	4	2 392 344	100 000
- 4 ORNANEs ATLAS tr 2	12/01/2023	4	2 433 090	100 000
Au 12 janvier 2023		188	72 559 298	4 700 000

Depuis le 30 juin 2022, la Société a procédé aux conversions de 4 obligations convertibles dans le cadre de la Tranche 8 du Contrat ATLAS 2020, 160 obligations convertibles dans le cadre de la Tranche 1 du Contrat ATLAS 2021, et 24 obligations convertibles dans le cadre de la Tranche 2 du Contrat Atlas 2021 pour un montant total de 4,7 millions d'euros (100 milliers d'euros pour la Tranche 8, 4 millions d'euros pour la Tranche 1 et 600 milliers d'euros pour la Tranche 2). Les opérations ont donné lieu à la création de 72 559 298 actions nouvelles de la Société (1 331 948 actions pour la Tranche 8, 57 506 246 actions pour la Tranche 1 et 13 721 104 pour la Tranche 2).

La Société a signé le 20 octobre 2022, une notification d'exercice de Tranche pour 160 nouvelles obligations convertibles d'un montant principal égal à 25 000 € en deux tranches :

- Une première tranche de 80 obligations convertibles de la tranche 3 d'un montant principal égal à 25 000 € et reçue le 10 novembre 2022 ; et
- Une deuxième tranche pour 80 obligations convertibles de la tranche 3 d'un montant principal égal à 25 000 € et reçue le 11 janvier 2023.

4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE

Biophytis S.A.

Siège social : Sorbonne Université
Bâtiment A 4e étage
4 place Jussieu - 75252 Paris Cedex 05

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier au 30 juin 2022

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Biophytis S.A. et en réponse à votre demande nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés résumés de celle-ci relatifs à la période 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation et sur la note 2.7 « Corrections des comptes publiés clos aux 31 décembre 2021 » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés concernant la correction des comptes précédemment publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris la Défense, le 27 janvier 2023

Neuilly-sur-Seine, le 27 janvier 2023

KPMG SA

Grant Thornton

Associé

Associé